



La Municipalité de Le Vaud, législature 2021-2026, est ravie de vous informer de la parution d'un nouveau bulletin municipal.

Nous nous réjouissons de vous y apporter les éléments importants du moment ou à venir ainsi que les futurs projets municipaux.

Une association se met en place pour reprendre le Journal « Le Vauli » et ce dernier continuera à vivre à travers elle. N'hésitez pas à contacter M. Nicolas Beck, municipal, en lui adressant un mail : [nicolas.beck@levaud.ch](mailto:nicolas.beck@levaud.ch).

Après quelques six mois de travail assidu, votre Municipalité a pris ses marques et travaille sur les dossiers hérités de ses prédécesseurs, qu'elle profite d'ailleurs de remercier sincèrement pour le travail accompli et pour le passage de relai.

Il va de soi que nous sommes ouverts à toute proposition qu'en votre qualité de citoyen vous désirez apporter. N'hésitez pas à envoyer un mail à : [greffe@levaud.ch](mailto:greffe@levaud.ch).

A toutes et tous nous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et surtout la santé !

La Municipalité de Le Vaud

### **1. ADMINISTRATION**

Les bureaux de l'administration seront fermés durant les fêtes de fin d'année, du jeudi 23 décembre 2021 à 11h.00 au lundi 10 janvier 2022 à 08h.30.

En cas d'urgence, vous pouvez joindre notre Syndic, M. Sylvain Pécoud, au 079 514 93 02.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, nous n'aurons plus de case postale, nous n'utiliserons plus que l'adresse de l'administration, soit Grand Rue 4.

Une erreur a été relevée dans la fiche « Administration communale et conseils pratiques » que nous vous envoyons chaque année. Le numéro de téléphone de Jonathan Oldacre, vice-syndic et municipal de la police des constructions, du tourisme, des transports, du SDIS est le suivant : 079 202 43 27.

Concernant les légalisations de signatures, nous vous rappelons que le Greffe n'est pas habilité à légaliser vos documents, ni délivrer de copies certifiées conformes. Voici le lien du Canton où il est expliqué la manière de faire : <https://www.vd.ch/themes/justice/la-justice-civile/legalisation-dune-signature>.

### **2. AUBERGE COMMUNALE**

L'Auberge reste ouverte jusqu'au 31 décembre 2021. Elle sera fermée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée indéterminée.

### **3. CENTRE DE TRI**

Merci de ne pas déposer de sacs à côté des conteneurs à sacs taxés (aussi appelés «ecopoints»). Si votre sac ne rentre pas dans le conteneur (notamment les sacs de 110 L) ou si le conteneur est plein, merci d'amener votre sac au centre de tri pendant les heures d'ouverture.

#### 4. BIODIVERSITE

Haies vivantes :

Profitez du projet de soutien financier de la part du Canton de Vaud pour remplacer vos lauriers cerise (laurelles) par des haies indigènes et ainsi promouvoir la biodiversité dans l'espace bâti.

Le but de l'action est de supprimer cette espèce exotique et invasive de tous les terrains communaux vaudois et chez les particuliers qui le souhaitent.

Les Vaulis intéressés doivent s'inscrire d'ici lundi 17 janvier 2022 auprès de Sebastien Humbert, municipal en charge du dicastère, au 079 754 75 66 ou par email à [sebastien.humbert@levaud.ch](mailto:sebastien.humbert@levaud.ch).

Toutes les informations nécessaires peuvent être obtenues auprès de Sebastien Humbert.

#### 5. DENEIGEMENT

Toute personne (hormis nos aînés sans aide familiale) souhaitant bénéficier d'un service de déneigement peut faire appel à une entreprise privée, à savoir, par exemple, sur Le Vaud : Entreprise Pécoud & Fils Sàrl (022 366 24 82) ou Adem Paysagiste (079 375 82 00).

#### 6. POLICE DES CONSTRUCTIONS / COURS D'EAU

Pour mémoire, toute parcelle en bordure de ruisseau doit prévoir 5 mètres au minimum avant de réaliser quoi que ce soit.



Joyeuses Fêtes !